

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 2 MARS 2020

Présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, VILLIERS Gérard, GILLIER Claudette, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, POURRAZ Fabrice.

Excusés : Mme DELAVENAY Chantal qui donne pouvoir à Mme TISSOT Joëlle, M. VIANDAZ Christophe qui donne pouvoir à M. DOLDO Dominique, Mme COHADE Mercedes, M. CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : M. VILLIERS Gérard

\* \* \*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

**Pris connaissance** de la décision du maire n° 2020-01 relative à l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation partielle et d'extension de l'école élémentaire.

**Fixé** les taux des impôts locaux pour 2020, qui demeurent inchangés :

- Taxe d'habitation : 10,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,97 %

**Décidé** la reprise par anticipation du résultat de fonctionnement du budget de la commune 2019 au budget primitif 2020, d'un montant de 1 752 077,62 €.

**Voté** le budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

- Section de fonctionnement : 3 908 150,00 €
- Section d'investissement : 4 250 750,00 €

**Voté** les subventions aux associations pour 2020, pour un montant total de 31 296 €.

**Approuvé** le procès-verbal de mise à disposition des biens attachés au fonctionnement du service de l'eau au profit de la CCPR et le tableau annexé constatant leur valeur.

**Décide de reconduire** l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 2020, venant en complément de celle versée par la CCPR :

- Pour l'achat d'un VAE neuf de type urbain ou tout chemin, effectué dans un magasin physique situé sur le Pays Rochois : 10% du prix d'achat du VAE plafonnée à 200 € maximum (+ 200 € CCPR).
- Pour l'équipement d'un vélo classique, de type urbain ou tout chemin, d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou : forfait de 100 € (+ 200 € CCPR).

**Sollicité** une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de mise aux normes des trottoirs de la route de Cornier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 3 mars 2020.

**Le Maire,**

**Patrick ROSNOBLET**